

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION

En date du 29 novembre 2022 à 17h45 - N° de la séance : 2

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 17

Quorum : 14

Nom et prénom du président de séance : TROUBAT Noël

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : Myriam VIDREQUIN

Liste et qualité des membres présents :

<ul style="list-style-type: none">- TROUBAT Noël, Président- TAILLANDIER Alain, Gestionnaire- ROUSSET Denis, CPE- M. DURIN Sylvain, Rep. Conseil Régional- M. DIEF Eric, Rep. Pers. Ens. et Educ.- Mme DELBOS Elodie, Rep. Pers. Ens. et Educ- M. CHASSAING Mickaël, Rep. Pers. Ens. et Educ.- Mme VIDREQUIN Myriam, Rep. Pers. Ens. et Educ- M. RABAT Cédric, Rep. Pers. Ens. et Educ-	<ul style="list-style-type: none">- Mme STANCZAK Nathalie, Rep. Pers. ATSS et ATT- Mme CHAPERT Christelle, Rep. Pers. ATSS et ATT- M. BONIN Fernand, Rep Parents Elèves- Mme BONIN Frédérique, Rep Parents Elèves- M. GILSON Ilhan, Rep. Elèves- M. QUILLERET Emmanuel, Rep Elèves- Mme NUGEYRE Kimye, Rep Elèves- M. BILLEREY Sylvain, Rep élèves (BTS)
--	---

Liste et qualité des membres absents excusés :

BONY Yannick, , Rep. Conseil Régional
MITTON Marie, Personnalité Qualifiée
M. PALERMO Anthony, Rep Municipalité
Mme MOMBOISSE Frédérique, Rep. Pers. Ens. et Educ, suppléée par M. RABAT Cédric
Mme GIDEL Glwadys, Rep. Municipalité
Mme PINAS Jeanne, Rep.Elèves, suppléée par Emmanuel QUILLERET
Mme MARTINET Sophie, Rep. Pers. ATSS et ATT
MOCCO Anne-Marie, DDFPT

Liste et qualité des membres absents :

- M. DEBARGES Daniel, Personnalité Qualifiée
- M. GUILLON Julian, Rep.Elèves

Personne invitée en qualité d'observatrice :

SERVIERE Marie stagiaire CPE, actuellement en stage d'observation dans l'établissement

ETABLISSEMENT : LYCEE PROFESSIONNEL DESAIX - SAINT-ELOY-LES-MINES

DATE du CA : 29 NOVEMBRE 2022

A - QUORUM :

Quorum : 14 Présents : 17

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut siéger.

B - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le président informe les membres du C.A. de l'ajout du vote sur une convention dans le domaine 1 fonctionnement de l'établissement ainsi qu'un point dans les questions diverses concernant le transport des élèves internes le dimanche soir.

- Vérification du quorum
- Désignation du secrétaire de séance

OBSERVATIONS SUR LE P.V. DE LA SEANCE DU CA DU 20 octobre 2022

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration si après lecture du compte rendu de ce dernier, des observations sont à apporter.

Résultat du vote

Pour : 17
Contre : 00
Abstention : 00

ETABLISSEMENT : LYCEE PROFESSIONNEL DESAIX - SAINT-ELOY-LES-MINES

DATE du CA : 29 NOVEMBRE 2022

I- DOMAINE DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Monsieur le président informe le C.A. que l'établissement a été destinataire d'une nouvelle convention à signer avec le FRAC : Fond Régional d'Art Contemporain et demande au conseil d'administration l'autorisation de signer celle-ci.

Cette année nous recevrons des six œuvres des tableaux et des photographies qui resteront exposées un mois au Lycée. Cette exposition sera ouverte à tous les élèves des établissements du secteur qui souhaiteront la voir.

Monsieur le Président soumet au vote des membres la convention présentée ce jour.

Résultat du vote

Pour :	17
Contre :	00
Abstention :	00

DATE du CA : 29 NOVEMBRE 2022

II- DOMAINE BUDGETAIRE

1- Projet de budget 2023

Monsieur le Président et Monsieur le Gestionnaire font une présentation conjointe du budget 2023 (annexes). Cette présentation amène les échanges suivants :

- Information sur les groupements d'achat pour les denrées
- Information sur le changement de collecte de la taxe d'apprentissage (URSSAF)
- Information sur les futurs achats (appareil machine Ozone – démarche de développement durable)

M. BONIN demande s'il a été envisagé une démarche écologique dans le cadre de la réhabilitation de l'établissement.

Messieurs ROUSSET et TAILLANDIER répondent que c'est complexe à cause des aménagements techniques, de l'entretien nécessaire pour la suite et des règles de mise en œuvre.

M. DURIN informe que la Dotation Globale de Fonctionnement sera versée en une seule fois

Résultat du vote

Pour : 17
Contre : 00
Abstention : 00

1- Décisions Budgétaires Modificatives – Annexe

Monsieur le Président laisse la parole à M. Taillandier, Gestionnaire, qui présente

DBM(S) pour info type 21 :

- Subvention du Conseil régional de 50 000.00 € « Dispositif spécifique énergie » :
37 500.00 € sur le service ALO , VIAB, 2VIAB
12 500.00 € sur le service SRH, VIAB, 2VIAB
- Subvention du Conseil régional de 20 000.00 € « Dispositif spécifique énergie » :
15 000.00 € sur le service ALO, VIAB, 2VIAB
5 000.00 € sur le service SRH, VIAB, 2VIAB
- Subvention du Conseil régional de 2 600.00 € « Mondial des métiers »
- Subvention de l'Etat de 4 957.00 € « Fonds sociaux »

M. DURIN questionne sur l'ajout de la notification de la subvention, M. TAILLANDIER répond qu'elle a bien été inscrite et ajoutée au budget 2022

DATE du CA : 29 NOVEMBRE 2022

III- DOMAINE DE L'ACTION EDUCATRICE

1- Modification du Règlement Intérieur

Monsieur le Président explique que les déclenchements d'alarme à l'internat sont très fréquents. La plupart sont dus à l'usage de bombes aérosols de déodorant. Monsieur le Président propose donc de proscrire l'usage de ces bombes à l'internat.

Lors des déclenchements les élèves disent que le déclenchement est involontaire et il est impossible de prouver le contraire quels que soient les doutes. Tous ces produits de toilettes existent dans d'autres formats. Les élèves ne seront donc pas affectés par cette modification et ce risque de déclenchement intempestif sera définitivement écarté.

Messieurs ROUSSET et TAILLANDIER rappellent la mise en danger des usagers dans le cadre du non-respect des règles de sécurité

. Résultat du vote

Pour : 17
Contre : 00
Abstention : 00

2- Evaluation de l'Etablissement

Monsieur le Président présente aux membres du C.A. le processus d'évaluation. (Voir document en annexe)

La finalité de l'évaluation des établissements est l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement.

Elle s'organise en deux phases :

Une auto évaluation

Une évaluation externe

Monsieur le Président termine sa présentation par le calendrier de l'évaluation du Lycée Desaix :

Période de passation des questionnaires : ouverture au 01/12/2022 et de la date de fermeture du 14/01/2023

Décembre 2022 inscription des enseignants dans les groupes de travail méthode volontariat puis répartition des non-inscrits dans les groupes.

Mois de janvier réunions des groupes de travail avec une journée banalisée en fin de mois :

Matinée réunion par thématique des 4 groupes de travail

Après-midi : assemblée plénière pour mise en commun et rédaction rapport du rapport d'auto évaluation complet

Remise du rapport avant le 20/02/23 (vacances de février 03/02-20/02)

Réécriture du Projet d'établissement en lien avec cette auto-évaluation (en projet) voir documents annexes

M. BONIN : par rapport aux questionnaires, s'agissant des parents, n'ayant pas une participation significative, comment cela se présente ?

M. TROUBAT : Ce résultat sera interprétable et nous en ferons part dans l'auto-évaluation.

Sortie de Mme STANCZAK à 19h04 pour raison de service

M. BONIN propose de faire un courrier à destination des parents dans le cadre de cette auto-évaluation

DATE du CA : 29 NOVEMBRE 2022

IV – QUESTIONS DIVERSES

1- Transport des élèves internes le dimanche soir

Monsieur le Président souhaite attirer l'attention des membres du C.A. sur le point suivant
A partir de janvier, il n'existe à ce jour à notre connaissance, aucune réponse ni conventionnement de la part de la Région concernant la portion de ligne entre LAPEYROUSE et SAINT ELOY LES MINES. Cette portion sera de la compétence de la Région et donc dépendra d'un prestataire privé en lien avec la région et plus du tout avec la SNCF. La gare de Saint Eloy les mines lycée va-disparaître dans le système d'information de la SNCF.

Cette information nous sera-telle communiquer avant les vacances afin que nous puissions la transmettre aux familles ? En effet si les familles doivent acheter un billet de transport auprès d'un autre prestataire que la SNCF pour la partie du trajet LAPEYROUSE/ SAINT ELOY LES MINES à partir de janvier, elles doivent en être informées au plus vite.

De même si un autre prestataire prend en charge la partie du trajet LAPEYROUSE/ SAINT ELOY LES MINES il n'y aura pas de communication entre ce prestataire et la SNCF en cas de rupture d'acheminement. Par exemple si un train en retard arrive à la gare de LAPEYROUSE (surtout le dimanche soir, une vingtaine d'élèves dont une majorité de mineurs, avec valise vers 22h) ; la SNCF ne pourra pas demander à ce que l'autocar, qui doit les acheminer attende nos élèves.

Pour la sécurisation du transport il serait souhaitable que la Région autorise par une convention la SNCF à demander à l'autocariste d'attendre nos élèves.

La parole est donnée à Monsieur ROUSSET CPE pour des précisions.

La tarification va se compliquer puisque les familles devront prendre un billet pour le trajet SNCF et un deuxième pour le trajet Région. A ce jour nous n'avons aucune information sur ce point non plus et les familles ne semblent pas en être informées.

Qui plus est, nous avons appris par la SNCF, suite à l'échange de M. ROUSSET, que sur la site SNCF, la gare de SAINT ELOY LES MINES LYCEE disparaîtrait purement et simplement au 1er janvier. Ce qui risque de créer des inquiétudes, dès la rentrée des vacances, auprès des familles qui ne sauront pas comment se retourner.

Depuis de nombreuses années, nous travaillons en étroite collaboration avec la SNCF, afin de régler toutes les situations et incidents qui peuvent se présenter. Du personnel de la SNCF se mobilise sur la journée portes ouvertes et à la rentrée des internes pour informer les familles et les rassurer en ce sens. Une intervention est faite chaque année sur les civilités et les risques liés à l'environnement ferroviaire et à tout type de transport en commun auprès de nos nouveaux élèves

En effet, cette ligne est vitale pour l'établissement

Retour de Mme STANCZAK à 19h16

M. DURIN : souhaite recevoir de la part de M. le proviseur, une information complète sur la question, dès le lendemain matin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h21